

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS
CAMEROUNAIS A L'ELABORATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES
POLITIQUES AU SEIN DE L'UNION AFRICAINE**

RAPPORT 2015 DU CAMEROUN SUR L'ETAT DE L'UNION

Termes DeRéférence

TDR

PRESENTATION DU PROJET

A. Contexte et justification

L'Union africaine (UA) a officiellement remplacé l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en Juillet 2002 à Durban. Cet événement faisait suite à la signature de l'Acte constitutif de l'UA par les deux tiers des gouvernements des Etats africains. Par ledit acte, les gouvernements africains se sont engagés dans la promotion de l'intégration africaine, de la gouvernance démocratique, des droits humains et la participation de ses citoyens à l'édification d'une Union africaine forte. Il affirme à cet effet que l'UA sera une union non seulement des gouvernements, **mais également des peuples.**

Depuis cette date, les Etats africains ont mis au point et ont adhéré à plusieurs instruments sous la forme de protocoles, Chartes et Conventions (au total 50). Ces instruments ont été développés pour accélérer l'intégration des politiques et programmes gouvernementaux africains au niveau national et surtout garantir aux citoyens africains une vie plus décente dans un environnement sûr. Collectivement, ces nouveaux protocoles, normes et politiques fondés sur les droits et les instruments juridiques contraignent les Etats africains à des normes plus élevées de performance dans les domaines : de la gouvernance, des droits politiques, des sociaux et économiques, de la paix et la sécurité et Développement.

Or, force est de constater que malgré des avancées notables, les nombreux instruments de l'UA peinent à se traduire dans le quotidien des citoyens africains. En effet, on observe que certains instruments restent très peu signés et ratifiés tandis que ceux qui le sont demeurent très peu internalisés. Si de nombreuses raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation (faible volonté politique des Etats, instabilité politique et l'insécurité, les problèmes de gouvernance, les questions de financement, etc.), l'une des causes majeures est la faible appropriation par les citoyens des promesses faites par les Etats au niveau continental.

Conscientes de ces réalités et de la pertinence et enjeux des instruments de l'UA, des Organisations de la Société Civile ont fondé en mars 2009 à Addis-Abeba, la Coalition panafricaine de la Société civile : SOTU (Etat de l'Union). Cette coalition milite en faveur de la signature, la ratification, l'harmonisation et la mise en œuvre des principaux Instruments juridiques de l'UA. Pour l'instant, SOTU a structuré ses actions autour de 14 instruments de l'UA - dix (10) instruments juridiques et quatre (4) documents de politique. Ces 14 instruments portent de manière générale sur la gouvernance, la politique, les droits sociaux et économiques et sur les questions de paix, sécurité et développement. Ils ont été identifiés comme étant des instruments dont leur effectivité, aurait une forte incidence sur le quotidien de vie des millions d'africains.

La stratégie de la coalition panafricaine SOTU consiste à un déploiement dans les différents pays à travers ses organisations membres. Ainsi, NDH assure la mise en œuvre du programme au Cameroun. Pour la première année du programme SOTU, NDH a décidé conformément à ses missions et vu les réalités conjoncturelles et même structurelles qui prévalent au Cameroun de focaliser son action sur deux instruments majeurs de l'UA à savoir : la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) et la Charte Africaine de la Jeunesse (CAJ).

Pays de l'Afrique Centrale, le Cameroun est membre de plusieurs organisations régionales et internationales, dont l'Union Africaine. La population totale du Cameroun est estimée à 21 143 237 d'habitants (Rapport National sur l'état de la Population, BUCREP 2013). La population féminine étant de 50,59% tandis que, 36,28% de personnes est âgé de 15 à 35 ans et 45,61 % de personnes a plus de 20 ans. L'Indice de développement humain classe le Cameroun au 152^{ème} rang sur 187 (PNUD, 2014).

De tous les instruments de l'UA, le Cameroun est Etat parti à 21 instruments (3^{ème} au niveau de la sous-région Afrique centrale, mais très loin du pays le plus performant dans le domaine : Mali avec 36 ratifications). Par ailleurs, des 10 instruments juridiques sélectionnés par la coalition SOTU, le Cameroun en a ratifié 7. Dans son engagement sur le terrain des droits humains et particulièrement des droits civils et politiques, le Cameroun a ratifié la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) en 2012 et la Charte Africaine de la Jeunesse (CAJ) en 2010. Ces deux instruments prévoient de nombreuses dispositions pour le bien-être des citoyens camerounais. La CADEG par exemple en son article 3 reconnaît entre autres le droit de tous citoyens de participer à la vie politique soit en tant que candidat, soit en tant qu'électeur dans le cadre d'une démocratie consacrée par des élections libres, justes, transparentes et régulières.

Malgré la ratification par le Cameroun de ces deux instruments fondamentaux pour la protection et promotion de la gouvernance, Droits de l'Homme, Elections et du bien-être de la jeunesse des violations persistent et certaines vont croissantes. En effet, le baromètre mondial 2015 de la corruption de l'ONG *Transparency International*, classe le Cameroun dans le lot de *pays hautement corrompus* et plus spécifiquement 2^{ème} en ce qui concerne la corruption dans l'administration publique. Aussi, dans son rapport 2014 sur les droits de l'Homme au Cameroun, Amnesty International a dénoncé les nombreux abus commis par l'Etat du Cameroun dans le cadre de la lutte contre *Boko Haram*. Pour ce qui est de la jeunesse camerounaise, le taux de chômage BIT est de 8,6% pour les personnes diplômées âgées de 17-40 ans. Le sous-emploi pour la même tranche d'âge s'élève à 60,7%. Précisons ici que, les deux phénomènes suscités touchent en majorité les femmes : 16,8% de femmes au chômage et 70,9% en sous-emploi (INS, 2010). A l'analyse, la faible conformité de l'Etat du Cameroun à l'ensemble de normes africaines concerné par le présent projet a plusieurs causes.

Principaux problèmes à résoudre dans le cadre du projet

- Ignorance des citoyens de leurs droits et obligations en rapport aux instruments et normes de l'UA ;
- Dispersion des actions des OSCs dans le domaine ;
- Déficit de compétences des leaders d'OSCs, activistes des DH et journalistes en vue d'une bonne utilisation des mécanismes de l'UA dans leurs missions respectives ;
- Insuffisance d'informations actualisées et pertinentes sur le l'Etat du Cameroun et les instruments de l'UA ;
- Faible redevabilité du gouvernement du Cameroun en matière de ses engagements pris au niveau de l'UA.

B. Objectifs

Impact Global

Citoyenneté active, gouvernance nationale efficiente et réalisation des libertés fondamentales et des droits de l'Homme contenus dans les instruments politiques, juridiques et normes de l'UA.

Objectif global

Engager les citoyens camerounais à suivre et tenir responsable le gouvernement du Cameroun sur leur performance dans le domaine de la gouvernance démocratique, les droits économiques et sociaux sous la base des instruments juridiques et politiques de l'UA.

Objectifs spécifiques

Le projet entend spécifiquement :

- Favoriser une meilleure appropriation de l'UA et de ses instruments par les citoyens du Cameroun ;
- Amener le gouvernement du Cameroun à ratifier, implémenter et vulgariser les instruments de l'UA ;
- Et renforcer l'implication des OSCs dans la mise en œuvre des instruments de l'UA.

II) OBJET DE L'ETUDE

1. Contexte et justification de l'étude

Aux termes de l'article 9 de l'Acte Constitutif de l'UA, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement est requise d' « *assurer le contrôle de la mise en œuvre des politiques et décisions de l'Union, et veiller à leur application par tous les Etatsmembres* ». Sous le thème général *Quel est l'Etat de l'Union*, l'étude pays du projet SOTU vise de ce fait à interpeller les gouvernements et l'Union Africaine sur leurs engagements. Pour ce qui du Cameroun, ladite étude se focalisera sur la CAJ et CADEG.

La ratification de la CAJ et CADEG par l'Etat du Cameroun s'inscrivait dans un processus de démocratisation et bonne gouvernance engagé depuis les années 90. Ces ratifications entraient également en droite ligne avec la vision de développement du Cameroun qui voudrait faire du pays un Etat émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Cette vision prévoit entre autres de favoriser une participation effective des populations aux élections, à travers des scrutins libres et transparents. Elle ne manque pas d'insister sur l'attention particulière que le gouvernement accordera sur les questions du genre à savoir la participation des jeunes et des femmes.

C'est entre autres pour respecter ses engagements au niveau de l'UA, que le gouvernement du Cameroun va créer des institutions nationales telles que le Conseil National de la Jeunesse et renforcer de nombreuses institutions: Election Cameroun. Malgré cet arsenal juridique, on observe des manquements notoires. Les violations des droits de l'Homme sont récurrentes, les libertés fondamentales sont limitées par les autorités administratives, l'accès à la justice est un parcours du combattant, les populations dont les jeunes n'ont pas toujours accès aux services sociaux de base, la corruption et le détournement des deniers publics sont devenus la règle, etc. Les efforts fournis par le gouvernement pour vulgariser les engagements pris auprès

de l'UA restent très limités. Aussi, l'implémentation de ces derniers pose de nombreux problèmes. Pour ce qui est du Conseil National de la Jeunesse mis en place, pour de nombreuses raisons, cette dernière peine à résoudre les problèmes des jeunes car n'a aucun réel impact sur les politiques publiques.

Si certaines études ont été menées sur le niveau d'appropriation de la CADEG par les acteurs locaux (RECODH, 2014), pour ce qui est de la CAJ, on observe un déficit de données et surtout la crédibilité de certaines de ces études n'est pas établie. Par ailleurs, ces études s'inscrivent très peu dans le cadre d'une approche continentale. C'est ce contexte qui explique la présente étude.

Les résultats de cette étude, vont aider à affiner les thèmes à aborder pendant les ateliers de formation et les foras, et renforcer la pertinence du document de plaidoyer dans le cadre du projet SOTU Cameroun.

2. Objectif général :

De manière générale, l'étude vise à analyser et évaluer la conformité et la mise en œuvre des instruments de l'UA par l'Etat du Cameroun en mettant une emphase sur la CAJ et CADEG.

Objectifs spécifiques :

De manière spécifique, l'étude ambitionne de :

- De favoriser une compréhension de l'évolution de la ratification et la mise en œuvre des instruments de l'UA;
- De mesurer l'effectivité et l'efficacité des mécanismes spécifiques de promotion du respect et mise en œuvre des engagements du Cameroun ;
- De mesurer le niveau de sensibilisation des citoyens et des organes de l'État sur les principaux engagements pris par les gouvernements en vertu des diverses Chartes de l'UA ;
- D'apprécier l'incidence de ces instruments sur le quotidien des citoyens ;
- D'évaluer les mécanismes de suivi/évaluation des instruments de l'UA ;

2. Résultats Attendus

- Le contexte sociopolitique et historique de la ratification et mise en œuvre de la CAJ et CADEG au Cameroun est compris ;
- Les mécanismes développés par le Cameroun pour l'intégration de ces normes à l'échelle nationale (lois, politiques, plans d'action, etc.) et les meilleures pratiques sont mis en exergues ;
- Le niveau de connaissances et d'appropriation de ces instruments par les citoyens camerounais est connu ;
- Les facteurs qui entravent/accélèrent la domestication, la vulgarisation, la mise en œuvre et la réalisation de ces droits sont connus et les bonnes pratiques relevées ;
- L'impact de ces instruments sur le niveau de vie des citoyens est apprécié ;
- Des recommandations pour une effectivité de ces instruments sont formulées.

3. Méthodologie

L'appréciation du niveau d'effectivité de la CAJ et la CADEG sera faite par une analyse portant entre autres sur la pertinence des lois, la connaissance et compréhension par les acteurs de ces lois, ainsi que leur application et leur capacité d'intervention en la matière. Chaque chapitre thématique présentera les principales conclusions sur l'instrument et doit inclure les progrès actuels en termes de vulgarisation, la ratification, la mise en œuvre et leur réalisation dans la vie des citoyens.

Les indicateurs sur lesquels doivent porter ce travail sont les suivants :

➤ Droits de l'homme et gouvernance

Cette section se fonde sur la CADEG (2007). Les indicateurs ici sont les suivants : *démocratie, Etat de droit et droits de l'homme ; culture de la démocratie et la paix, institutions démocratiques, élections démocratiques, politique, gouvernance économique et sociale, circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, prévention et lutte contre la corruption, loi habilitante pour la lutte contre la corruption et abus de pouvoir, société civile et médias, confiscation et saisie des produits et instruments de la corruption.*

➤ Jeunesse africaine

La Charte africaine de la jeunesse (2006) est le principal objectif de l'analyse de cette section. Les indicateurs ici sont : *la participation des jeunes, la politique nationale de la jeunesse, l'éducation et du développement des compétences, les moyens durables de subsistance et l'emploi des jeunes, la santé, la grossesse chez les adolescentes et l'enfantement précoce, grandir sous l'ombre du VIH / SIDA, prévalence du tabagisme.*

Le Cabinet d'études ou le consultant devra soumettre une méthodologie assortie d'un chronogramme précis de ses prestations dans son offre technique. Il faudra également décrire son équipe de travail et la manière avec laquelle il rendra compte des indicateurs de performance de l'étude.

En outre, le Consultant devra prendre contact avec les gestionnaires du projet pour une harmonisation de la compréhension des TDR et de la méthodologie proposée avant le démarrage de l'étude.

4. Champ de l'étude

L'étude couvre l'ensemble du territoire national.

5. Période et durée

La durée proposée pour l'étude est de 60 jours : Décembre - février. Cette période prend en compte les moments prévus pour la préparation de l'enquête et la restitution du rapport final. Le cabinet d'étude ou le consultant proposera un calendrier indicatif des activités dans son offre technique.

6. Livrables

A la suite du travail, le consultant ou le cabinet d'étude devra produire un rapport final qui sera amendé lors d'un atelier de validation. Dix (10) jours après, la version finale du rapport devra être disponible. Toutes les fiches (format papier) et les fichiers numériques contenant les données collectées durant la mission devront être restitués à NDH Cameroun.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leurs dossiers en conformité avec les exigences suivantes :

7. Profil requis :

- Consultant senior avec expérience pertinente dans les études
- Expérience dans les recherches en sciences humaines et sociales
- Avoir une formation en droit, sciences politiques, sociologie/anthropologie, etc.
- Avoir une maîtrise des outils de collecte de données, de traitement et d'analyse des données
- Avoir une compréhension approfondie de l'évolution du contexte sociopolitique du Cameroun (système électoral, gouvernance, etc.)
- Avoir la maîtrise de la politique de la jeunesse
- Avoir une bonne maîtrise des problématiques liées à la démocratie et à la participation politique
- Une capacité à fournir des résultats et des rapports de qualité dans un délai relativement court.

8) Soumission des Offres

Les offres des candidats devront comprendre :

- Un CV du Cabinet ou des consultants ;
- Une offre technique détaillant la méthodologie proposée et incluant un calendrier indicatif des activités ;
- Une offre financière.

Les candidatures intéressées sont priés d'envoyer leurs dossiers de candidature par les adresses suivantes :

**NDH-Cameroun,
Montée du Lycée Nkol-Eton,
B.P 4063 Yaoundé
Tél :(237) 242 01 12 47**

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres sous pli fermé adressées à « *Madame la Directrice exécutive de NDH-Cameroun* »

Exceptionnellement les offres peuvent aussi se faire par email aux adresses : ndhcam@yahoo.fr/program@ndhcam.org

NB : Seul le cabinet d'étude ou le consultant retenu sera contacté pour fixer les modalités pratiques de la réalisation de l'étude.